Cinquantième année. - N ° 85 A 1er, 2 et 3 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 917

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

329 255 046 RCS Paris.
CILOGER.
Forme : Société anonyme.
Capital : 450000.00 EUR.
Adresse : 43/47, avenue de la Grande Armée, 75016 Paris.
Précédent propriétaire : 513 392 373 RCS Paris. **NAMI-AEW EUROPE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CILOGER Forme : Société anonyme Adresse du siège : 43/47 avenue de la Grande Armée 75016 Paris Capital : 450000.00 EUR Numéro unique d'identification : 329255046 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : NAMI-AEW EUROPE Forme : Société anonyme Adresse du siège : 8-12 rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris Capital : 4134660.00 EUR Numéro unique d'identification : 513392373 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 21490618.46 EUR - passif de 10940311.16 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée. Il est proposé que 1 action de la Société Absorbante soit échangée contre 243 actions de la société Absorbée. Compte tenu de la parité d'échange proposée, la Société Absorbante augmentera son capital 51030€ par création de 1701 actions ordinaires d'un montant de 30€ chacune. Ces actions nouvelles émises par la société Absorbante au titre de la fusion seront attribuées et enregistrées dans les livres de la société Absorbante au nom des actionnaires de la Société Absorbée et donneront droit à la perception des dividendes qui pourraient être distribués par la Société Absorbante au titre de l'exercice commençant le 01/01/2017.. Montant de la prime de fusion : 5537685.30 EUR. Date du projet commun de fusion : 21.04.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CILOGER : 26.04.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société NAMI-AEW EUROPE : 26.04.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..